

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: **DE_2022_004** Séance du vendredi 08 avril 2022

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 29/03/2022

Présents : 5

*L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence
de Patrice DOMINICI,*

Votants: 7

Présents : Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Alexandre
GERVAIS, Jean-Luc GERVAIS, Eileen HAMMOND

Secrétaire de séance:

Régine DELAGE

Représentation: GREER Katarzyna par HAMMOND Eileen,
LABICHE Romain par DELAGE Régine

Excusés: Annette DELAGE

Absents:

Tarifs location salle associative

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de revoir les prix de location de la salle associative suite aux améliorations effectuées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de faire bénéficier les personnes habitants sur le bassin sud de la CDC, les communes de Saint Germain-de-Montbron, Marthon, Charras, Souffrignac, Grassac et Feuillade du même tarif que les habitants de Mainzac.

Du 1er mai au 30 septembre :

- Personne de la commune et du bassin sud : 70 €
- Hors commune : 120 €

Du 1er octobre au 30 avril :

- Personne de la commune et du bassin sud : 120 €
- Hors commune : 170 €

Il sera demandé au locataire, une caution 250€ en cas de détérioration de la salle et de 150 € pour le ménage.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 9 avril 2022.

Vote exprimé : 7 Vote "Pour": 7 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0



Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme,
Le Maire, DOMINICI Patrice



RF
ANGOULEME

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
016-211602032-20220408-DE_2022_004-DE